



PHI 101 – Introduction à la philosophie du langage (3 cr.)

**Plan de cours – Hiver 2018
Jeudi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-377**

Enseignant : Charly Raffard
Bureau : A4-251
Téléphone : **819 821-8000, poste**
Courriel : rafc2701@usherbrooke.ca

OBJECTIF

Comprendre les grands enjeux de la philosophie du langage et le tournant linguistique de la fin du XIXe siècle. Être en mesure d'évaluer la profondeur du débat qui a agité le milieu philosophique sur les questions de la signification.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Permettre aux étudiants de s'orienter dans un texte de philosophie du langage (recherche de la thèse principale de l'auteur, capacité à retranscrire un argument). Acquisition des concepts clefs de la philosophie du langage et des grandes théories qui ont traversé son histoire

CONTENU

Le cours s'orientera autour de deux grands thèmes : 1) Le concept de signification dans les principales théories de la philosophie du langage, 2) L'histoire de ces mêmes théories de la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1980 (les principales notions que nous voulons étudier se situant dans cette période).

Nous traiterons donc de manière historique la question ontologique et épistémologique de la signification. En ancrant dans le débat philosophique chaque auteur nous tenterons de montrer l'évolution organique de ce concept. Cet ancrage aura également pour but de développer une approche critique de chaque système philosophique.

Enfin nous tenterons de montrer comment cette discipline, aidée par la logique, a permis une remise en cause de la méthode scientifique et l'avènement du courant analytique au XXe siècle, la philosophie du langage ne devant pas être compris comme étant un système isolé.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
11/01/2018	Présentation des étudiants et des différents thèmes abordés dans le cours
18/01/2018	Le référentialisme naïf : Mill et l'embouchure de la Dart
25/01/2018	Sens et référence : l'article séminal de Gotlob Frege (Première partie : la signification)
01/02/2018	Sens et référence : l'article séminal de Gotlob Frege (Seconde partie : le platonisme de Frege)
08/02/2018	Sens et référence : l'article séminal de Gotlob Frege (Troisième partie : la distinction de re/de dicto)
15/02/2018	Le référentialisme direct : la réponse de Bertrand Russell (Première partie : les descriptions définies) Remise du contrôle de lecture
22/02/2018	Le référentialisme direct : la réponse de Bertrand Russell (Seconde partie : au-delà du langage naturel)
01/03/2018	La critique par Kripke de Bertrand Russell et Gotlob Frege
	Semaine de relâche
15/03/2018	La chaîne historico-causale : Kripke
22/03/2018	Premier examen
29/03/2018	Correction de l'examen et tutorat
05/04/2018	L'externalisme et sa relation avec la théorie de Kripke : Putnam
12/04/2018	Les jeux de langage : Wittgenstein
19/04/2018	L'inférentialisme : Brandom
26/04/2018	Examen Final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'évaluation du cours se fera sur un contrôle de lecture comptant pour 20%, et deux examens chacun valant pour 35%. La participation aux cours (Présence et interventions) comptera pour 10%.

Le contrôle de lecture sera à rendre le 15 Février. Les deux examens se tiendront respectivement le 22 Mars et le 26 Avril.

Critères d'évaluation

Le contrôle de lecture cherche à évaluer la capacité des élèves à s'orienter dans un texte philosophique. Des questions seront posées sur un article ou un livre étudié durant les cours. Elles demanderont des réponses courtes et argumentées.

Les examens seront des questions de cours sur les concepts vus en cours et sur les arguments des auteurs, esprit d'analyse et critique sont attendus.

MATÉRIEL REQUIS

Recueil de textes : Philosophie du langage – Signification, Vérité et Réalité

Les textes obligatoires qui ne seront pas dans le recueil seront déposés dans le moodle.

BIBLIOGRAPHIE

Brandom, R. 2001. *Articulating Reasons: An Introduction to Inferentialism*. Cambridge: Harvard University Press.

Frege, G, 1971, *Écrits Logiques et Philosophiques*, Édition du Seuil

Kripke, S. 1981. *Naming and Necessity*. Cambridge: Harvard University Press

Kripke, S, 2013, *Reference and Existence*, Oxford: Oxford University Press

Mill, S, 1995, *Système de Logique*, Édition Pierre Mardaga

Putnam, H. 1979. *Mind, and Reality*. Cambridge: Harvard University Press

Russell, B. 1998. *The Problems of Philosophy*. Oxford: Oxford University Press

Wittgenstein, L. 2001. *Tractatus Logico-Philosophicus*. Londres: Routledge.

Wittgenstein, L. 2004. *Recherches Philosophiques*, Éditions Gallimard.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s’inscrit dans le cadre de l’article 11 du *Règlement facultaire d’évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu’à 10 % d’une note pour un travail peut être réservée à l’appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l’Université de Sherbrooke à l’attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.